

## Economie

# Quatre piquêtes contre le franc fort

**Le Conseil national veut délester les PME de charges bureaucratiques et investir davantage dans l'innovation**

**Lise Bailat** Berne

Il y a huit mois, la Suisse se réveillait dans la stupeur générale: la Banque nationale décidait d'abandonner le taux plancher de 1 fr. 20 pour 1 euro. Hier, au cours d'un débat urgent - notion toute relative en politique fédérale -, le National s'est penché sur la manière d'accompagner cette décision. Il s'est rallié à quatre mesures concrètes que le Conseil des Etats doit encore examiner.

Pour l'occasion, l'alliance bourgeoise UDC-PLR-PDC, donnée pour mort-née cet été, a été ressuscitée. Elle a fait passer, avec l'aide du PBD, trois idées différentes visant toutes à réduire la bureaucratie étatique.

Premièrement, les firmes de moins de 50 collaborateurs devraient être libérées des enquêtes statistiques fédérales. De quoi leur permettre d'économiser une petite partie des milliards que coûte la réglementation pour l'économie suisse - entre 10 et 50 milliards, selon qui tient la calculatrice. «Je ne veux pas être méchant. Mais, si un cheval de Troie contaminait l'Office fédéral de la statistique demain et le bloquait pendant dix ans, personne ne s'en plaindrait et personne ne le remarquerait!» lance Ulrich Giezendanner (UDC/AG), auteur de la proposition avec son collègue Ernst Schibli (UDC/ZH).

Deux autres mesures du PLR et du PDC ont été acceptées. La première demande qu'un organe in-



**Adrian Amstutz (UDC/BE) brandit l'ordonnance sur les denrées alimentaires, symbole selon lui de la bureaucratie, dont «des milliers d'entreprises souffrent».** KEYSTONE

## Les cantons romands montent au front

Le débat sur le franc fort reviendra par la petite porte aujourd'hui au Conseil des Etats. Les sénateurs doivent se pencher sur la loi sur les heures d'ouverture des magasins. Celle-ci prévoit de rendre possible l'ouverture des commerces jusqu'à 20 h en semaine et 18 h le samedi sur l'ensemble du territoire. Auteur de l'impulsion de départ, Filippo Lombardi (PDC/TI) estime que ce serait une recette appréciable contre le tourisme d'achat induit par la surévaluation du franc.

Cette proposition n'est pas du tout du goût de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), qui réunit les cantons de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, du Valais, du Jura, de Fribourg et de Berne. Dans

une lettre envoyée aux élus du Conseil des Etats, la conférence, par la voix de son président PLR, Alain Ribaux, prie la Chambre haute de ne pas entrer en matière sur la loi. Et décline les raisons de son opposition. La principale? Un élargissement des horaires d'ouverture des commerces n'est pas une réponse satisfaisante à la force du franc ou au tourisme d'achat, selon elle. Les cantons frontaliers le «savent d'expérience».

Les gouvernements romands affirment également qu'une loi fédérale «ne permettrait pas de s'adapter au contexte spécifique des différentes régions». Pour résumer, on ne consomme pas de la même manière à Grandson qu'à Vernier. Le projet «empiéterait» sur la souveraineté des

cantons, poursuit la CGSO. Enfin, elle estime «plus que probable qu'un scrutin au niveau national se solderait par un rejet pur et simple», au vu des précédents votes.

Au niveau suisse, la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique s'est aussi opposée à cette possibilité de prolonger les horaires. Mais, pour l'heure, le Conseil des Etats a préféré suivre la ligne du Conseil fédéral plutôt que celle des cantons.

dépendant analyse l'impact de la réglementation fédérale. «Le problème aujourd'hui est qu'il y a un conflit d'intérêts: le régulateur examine son propre travail!» s'exclame Andrea Caroni (PLR/AR). Son collègue Karl Vogler (PDC/OW) demande, quant à lui, une analyse efficace et précoce de la nécessité d'une législation. Le PDC aurait même souhaité la création d'un mystérieux poste de «préposé indépendant à la surveillance normative». En ligne de mire de la colère bourgeoise: les milliers d'ordonnances et de réglementations que le parlement lui-même contribue à produire à chaque législature. Et Adrian Amstutz (UDC/BE) de brandir le paquet de 5 kg - 1800 pages - que pèse l'ordonnance sur les denrées alimentaires. «Voici des idioties dont des milliers d'entreprises souffrent.»

A la souffrance des entreprises, la gauche a tenté de répondre par celle des travailleurs. Mais le Parti socialiste s'est cassé les dents sur son idée de protéger les plus de 55 ans contre le licenciement. L'argumentaire nostalgique de sa passionaria, Suzanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL), n'a pas fait mouche: «Avant, c'était une question de décence de garder les salariés de plus de 50 ans!» a fulminé la sexagénaire.

Les Verts ont tout de même pu fêter une victoire: les crédits et activités de la Commission pour la technologie et l'innovation seront renforcés cette année et l'an prochain, sur proposition de Louis Schelbert (Les Verts/LU). Seuls

l'UDC et les Vert'libéraux n'ont pas soutenu cette motion-là.

### Tableau noir du ministre

Voilà pour l'action politique face au franc fort. A trois semaines des élections fédérales, le grand thème qui devait animer la campagne a donc tourné à la démonstration de force de l'alliance bourgeoise, sans provoquer les joutes oratoires attendues. Comme sur l'asile récemment, les parlementaires doivent admettre que leur marge de manœuvre est limitée. Ils n'ont aucune influence sur la politique monétaire ni sur la faiblesse de l'euro.

Le diagnostic sur la levée du taux plancher - pandémie mortelle ou bobo déjà cicatrisé - n'a pas non plus suscité de grandes envolées lyriques. Si ce n'est celle de Johann Schneider-Ammann. Le conseiller fédéral en charge de l'Economie a dépeint un tableau sombre sur le risque de désindustrialisation du pays. «C'est un phénomène qui existe, je le crains. Et tout le monde ne s'en rend pas encore compte. Il faut faire comprendre au pays qu'un phénomène est en cours, qui risque d'être irréversible. Il faut agir aujourd'hui pour éviter des conséquences défavorables à plus long terme.» Une vision alarmiste qui a précédé une longue énumération des recettes politiques proposées par les partis, certes sympathiques, mais plutôt inutiles aux yeux de l'ancien patron. Pour Johann Schneider-Ammann, l'interventionnisme n'est définitivement «pas le bon chemin».

## La justice genevoise veut restituer une œuvre majeure à la Turquie

**Un sarcophage romain découvert aux Ports Francs en 2010 est issu de fouilles illégales. Recours en vue**

C'est l'histoire extraordinaire d'un sarcophage romain du IIe siècle, au cœur d'une bataille judiciaire depuis cinq ans. Issu d'une fouille clandestine et exporté illégalement de Turquie, cet objet d'une valeur culturelle inestimable doit être restitué à son pays d'origine, vient de trancher le Ministère public genevois. Le scandale touche l'un des plus puissants marchands d'antiquités au monde, installé à Genève.

L'affaire se déclenche en décembre 2010 grâce à un contrôle d'inventaire des douanes genevoises. Celles-ci découvrent dans le local d'une société aux Ports Francs un sarcophage de trois tonnes dissimulé sous des couvertures. La faible traçabilité de cette œuvre majeure déclenche des suspicions.

En mars 2011, l'Office fédéral de la culture (OFC) établit sa provenance: les ateliers de la cité antique de Dokimeion, dans l'actuelle région d'Antalya, en Turquie. Un lieu sensible, car souvent lié au trafic de biens archéologiques. «L'OFC soupçonnait que le sarcophage était le produit d'une fouille clandestine et d'une exportation illégale», a indiqué hier le Ministère public.



**Ce sarcophage de marbre blanc pèse trois tonnes.** KEYSTONE

Au problème de traçabilité s'ajoute une infraction à la Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC). Celle-ci interdit l'importation d'objets de provenance illicite depuis 2005. Or ce sarcophage a été transféré à Londres pour restauration avant cette loi, puis renvoyé en Suisse en 2009.

Devant ce cas de figure, la Turquie a réclamé la restitution du sarcophage en juillet 2011, puis s'est constituée partie plaignante dans la procédure ouverte en Suisse. Le procureur genevois Claudio Mascotto se rend sur place en octobre 2013. Il entend des témoins et procède à des relevés photographiques, notamment dans une nécropole proche d'Antalya. S'y ajoutent deux expertises minéralogiques, réalisées par l'Université de Genève et le Musée d'art et d'histoire, pour déterminer la provenance du marbre.

Résultat: la justice ordonne la restitution de l'œuvre, séquestrée

aux Ports Francs. L'infraction à la LTBC n'est pas poursuivie. Personne n'a été condamné. «La procédure pénale a été classée pour le surplus, le principal protagoniste étant décédé il y a de nombreuses années.»

Me Laurent Baeriswyl, avocat des antiquaires, annonce vouloir recourir contre cette décision. «La LTBC, de par sa non-rétroactivité, est inapplicable en l'espèce.» Et de remarquer: «Tout résulte d'une dénonciation, fondée sur une source anonyme, qui s'est révélée totalement fautive. La procédure a continué sur la base d'une nouvelle thèse, fondée cette fois sur un témoignage ubuesque qui n'est crédibilisé par aucun élément du dossier.»

Au contraire, «les preuves sont accablantes», estime Me Marc-André Renold, défenseur de la République turque. «Elle se réserve le droit d'exiger la réparation des dommages causés par cette procédure.» **Sophie Roselli**

PUBLICITÉ

## Vous avez confié la gestion de votre patrimoine?

2 chances sur 5 que nous soyons votre partenaire.

Ça crée des liens

[www.bcv.ch/privatebanking](http://www.bcv.ch/privatebanking) **BCV**